CONTACTS PREPAS CONCOURS: 699 56 52 86 // 671 83 04 0
Groupe ACADÉMIE DU SUCCÈS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail –Patrie
=====
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
=======
SECRETARIAT GENERAL
======
DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE
======

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
======
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
======
SECRETARIAT GENERAL
======
DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY
======

COMMUNIQUÉ N° 21-00150 **/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU** 26 AVR 2021

Portant ouverture du concours d'entrée en **première année de la Division de la Formation Initiale** de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2021/2022.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n°92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et de Ngaoundéré en Universités ;
Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu le décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
Vu le décret n° 99/003 du 19 janvier 1993, modifiant certaines dispositions du décret n°79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
Vu le décret n°2005/344 du 10 septembre 2005 portant nomination des Recteurs dans les Universités d'Etat ;
Vu l'arrêté n°008/CAB/PR du 19 janvier 1993 portant création d'Instituts Universitaires de Technologie au sein des Universités ;
Vu l'arrêté n°93/010 / CAB/PR du 19 janvier 1993 portant organisation de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu l'arrêté n°006/MINESUP/F120 du 28 janvier 1993 fixant les domaines de formation et les conditions d'admission à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu l'arrêté n°18/00522/MINESUP/DDES/DAJ du 09 juillet 2018 portant régime des études et des évaluations à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu l'arrêté n°21-00075 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 février. 2021 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et écoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2021/2022 ;

Sur proposition du Recteur de l'Université de Ngaoundéré ;

COMMUNIQUE :

Article 1er: Un concours pour le recrutement de **Quatre cent cinquante sept (457)** élèves dans les mentions Génie Biologique (GBIO), Génie Industriel et Maintenance (GIM), Génie Informatique (GIN), Génie Civil et Construction Durable (GCD) et Maintenance des Equipements Biomédicaux (MEB) de la Division de la Formation Initiale de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré aura lieu **les 28 et 29 Août 2021**, au titre de l'année académique 2021/2022.

PREPAS CONCOURS 2021 --- Groupe ACADÉMIE DU SUCCÈ
Contacts: 699 56 52 86 / 671 83 04 03

Article 2 : Le concours visé à l'article 1er ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers. Dans la limite des places disponibles, un maximum de **10 % des places offertes sont soumises à un recrutement sur étude de dossier.**

Article 3 : Le nombre total de places offertes est égal à **Quatre cent cinquante sept (457)** places réparties comme suit par mention :

Mention	Parcours	Admission sur épreuves écrites	Admission sur étude de dossier
Génie Biologique	- Analyses Biologiques et Biochimiques **(ABB)** - Génie de l'Environnement **(GEN)** - Industries Alimentaires et Biotechnologiques **(IAB)**	100	10
Génie Industriel et Maintenance	- Génie Electrique **(GEL)** - Génie Mécanique et Productique **(GMP)** - Génie Thermique et Energétique **(GTE)** - Maintenance Industrielle et Productique **(MIP)**	150	15
Génie Informatique	- Génie Informatique **(GIN)**	90	9
Génie Civil et Construction Durable	- Génie Civil et Construction Durable **(GCD)**	50	5
Maintenance des équipements Biomédicaux (MEB)	- Maintenance des équipements Biomédicaux **(MEB)**	25	3
Total		**415**	**42**

Article 4: Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1) Une fiche de candidature timbrée à 1000 FCFA ;
2) Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3) Une photocopie certifiée conforme du diplôme ouvrant droit au concours ;
4) Quatre photos d'identité (4x4) ;
5) Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de trois (03) mois;
6) Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
7) Un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
8) Une attestation de versement d'un montant de **20.000 FCFA** sur le Compte IUT DE NGAOUNDERE **N° 10029 26017 01207980401-29 ECOBANK Ngaoundéré** ; **Le versement peut être effectué directement dans une Agence ECOBANK ou Via les partenaires de l'Université de Ngaoundéré que sont EXPRESS UNION et EXPRESS EXCHANGE**
9) Une enveloppe de grand format timbrée à 400 FCFA et portant au recto l'adresse du candidat.

Article 5 : Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

1. Pour la mention Génie Biologique (GBIO)

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries : **A, B, C, D, E, CI, TI, F7 ou ESF ;**
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu au moins en deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées, Physique, Chimie ou Biologie, en plus de quatre matières en « Ordinary Level » non comprise la matière intitulée "**Religious Knowledge**".
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

2. Pour la mention Génie Industriel et Maintenance (GIM)

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries : **C, D, E, F1, F2, F3, F5, TI ou BT (MA, MAV, MEM, MF/CF) ;**
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu au moins en deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées ou Physique, en plus de quatre matières en « Ordinary Level » non comprise la matière intitulée "Religious knowledge".
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

3. Pour la mention Génie Informatique (GIN)

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries : **B, C, D, E, TI ou F2 ;**
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu au moins en deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées, Physique, Chimie ou Biologie, en plus de quatre matières en « Ordinary Level » (non comprise la matière intitulée "Religious knowledge".
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

4. Pour la mention Génie Civil et Construction Durable (GCD)

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries : **C, D, E, F1, F2, F3, F4, F5, TI ou BT (MA, MAV, MEM, MF/CF) ;**
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu au moins en deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées ou Physique, en plus de quatre matières en « Ordinary Level » non comprise la matière intitulée "Religious knowledge".
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

5. Pour la mention Maintenance des Equipements Biomédicaux (MEB)

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries : **C, D, E, F2, F3, F5, TI ou BT (MHB, MEM) ;**
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu au moins en deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées ou Physique, en plus de quatre matières en « Ordinary Level » non comprise la matière intitulée "Religious knowledge".
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

Article 6 : Le concours comporte uniquement des épreuves écrites portant sur les matières suivantes :

1. Pour la mention Génie Biologique

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Mathématiques	2	3H
Grammaire et Langue	2	3H
Spécialité (Physique, Chimie et Biologie)	3	3H
Tests Psychotechniques	3	3H

2. Pour la mention Génie Industriel et Maintenance

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Mathématiques	2	3H
Grammaire et langue	2	3H

Spécialité (Physique ou Dessin)	3	3H
Tests Psychotechniques	3	3H

3. Pour la mention Génie Informatique

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Mathématiques	2	3H
Grammaire et langue	2	3H
Spécialité (Mathématiques)	3	3H
Tests Psychotechniques	3	3H

4. Pour la mention Génie Civil et Construction Durable

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Mathématiques	2	3H
Grammaire et langue	2	3H
Spécialité (Dessin technique ou Physique)	3	3H
Tests Psychotechniques	3	3H

5. Pour la mention Maintenance des Equipements Biomédicaux

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Mathématiques	2	3H
Grammaire et langue	2	3H
Spécialité (Physique et Sciences de la vie)	3	3H
Tests Psychotechniques	3	3H

Article 7 : Il est ouvert un centre de concours dans les chefs-lieux de région suivants : **Bafoussam, Douala, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé, Bertoua, Ebolowa, Bamenda et Buéa.**

Article 8 : Un communiqué du Recteur de l'Université de Ngaoundéré précisera en tant que de besoin, pour chaque centre de concours, le lieu et le planning du déroulement des épreuves.

Article 9 : Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens une heure avant le début de la première épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 10 : Le programme dudit concours est publié en annexe de la présente décision.

Article 11 : Les fiches d'inscription au concours seront retirées et les dossiers complets de candidature déposés au plus tard le **Mercredi 25 Août 2021,** délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Les dix (10) Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) ;
- Les IUT de Ngaoundéré, Douala et Bandjoun.
- L'Antenne de l'Université de Ngaoundéré à Yaoundé (Quartier FOUDA).

Les fiches de candidature peuvent également être téléchargées sur le site Web du Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'adresse : **www.minesup.gov.cm** ou sur le site Web de l'IUT de Ngaoundéré à l'adresse : **www.iut.univ-ndere.cm**

Concours : Ingénierie-Enseignement-Médecine

Administration : ENAM cycles A et B toute filière, IRIC, INJS, CENAJES, ESSE IFORD, ISSEA, IIA, IAI, EAMAC, EAMAU, etc...

Article 12 : Suite à la publication des résultats, les candidats définitivement admis disposeront d'un délai de 15 jours à compter de la date de début effectif des enseignements pour se présenter à l'établissement en vue de remplir les formalités d'inscription. Passé ce délai, ceux qui ne se seront pas présentés à l'établissement seront considérés comme démissionnaires et, le cas échéant, remplacés par les candidats de la liste d'attente selon l'ordre de mérite, par communiqué du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, sur proposition du Recteur de l'Université de Ngaoundéré.

Article 13: Les candidats admis sur étude de dossier sont tenus de s'acquitter de leurs droits universitaires d'un montant de **FCFA 600.000** (Six Cent Mille Francs CFA), conformément au décret n° 93/033 du 19 janvier 1993, modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires.

Article 14: Le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'IUT de Ngaoundéré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent communiqué qui sera enregistré en français et anglais partout où besoin sera./-

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Le Ministre d'Etat
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
The Minister of State
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

Jacques FAME NDONGO

Concours : Ingénierie-Enseignement-Médecine

Administration : ENAM cycles A et B toute filière, IRIC, EMIA, POLICE, GENDARMERIE, INJS, CENAJES, ESSEC, IFORD, ISSEA, EAMAU, EAMAC IIA, etc...

Fonction publique : Régie Financière, contrôleurs de travail, Adjoints d'administration, Prix-poids-et-mesures etc...

Documents de préparation d'excellente qualité en vente au groupe

CONTACTS: 699 56 52 86 // 671 83 04 03

Groupe ACADÉMIE DU SUCCÈS